

Composition du jury d'examen

Faisant suite à la décision du tribunal administratif du 8 janvier 2026

La délibération du jury se déroulera en visioconférence

Année universitaire 2025-2026

- VU** les articles L. 612-5, L. 613-1, L. 712-2, L. 713-2, et D. 713-19 du Code de l'Éducation
- VU** le décret du 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU** la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU** la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 (avis CFVU n°2021-40) et portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux masters ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la délibération CFVU n°2021-23 en date du 23 septembre 2021 portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences de Master ;
- VU** les propositions du Directeur de l'École Polytechnique Universitaire de Tours ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen sont composés des personnes désignées ci-après :

MENTION PHYSIQUE FONDAMENTALE

Master 2ème année – Parcours Électronique énergie électrique, automatique

Président.e : Nathalie BATUT (Université de Tours - EPU)
Membres : Vincent IDASIAK (INSA Bourges)
Dominique CERTON (Université de Tours - EPU)

Suppléant.e.s : Michael LEMATRE (INSA Blois)
Etienne LEMAIRE (Université de Tours – EPU)
Esidor NTSOENZOK (Université d'Orléans - EPU)

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 10 février 2026

Pour le Président de l'Université et par délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a stylized 'UT' logo in the center.

Stéphanie CARREZ